



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION AVEC LA
SARL LE BRUIT BLANC POUR
L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 26
MAI 2018**

**DÉCISION N° AU-18-097
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SARL Le Bruit Blanc, représentée par Monsieur Guy Arlette, dont le siège social est situé 65, rue de la Prévoyance – 94 300 Vincennes – pour l'organisation d'un concert de Louis Arlette, le samedi 26 mai 2018, dont le coût total est fixé à 1 582,50 € (mille cinq cent quatre vingt deux euros et cinquante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2017-2018.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL Le Bruit Blanc, représentée par Monsieur Guy Arlette, dont le siège social est situé 65, rue de la Prévoyance – 94 300 Vincennes – un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de Louis Arlette, le samedi 26 mai 2018, dont le coût total est fixé à 1 582,50 € (mille cinq cent quatre vingt deux euros et cinquante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

l'Adjointe au maire chargée de
la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET